

Connait-on encore aujourd'hui le prénom de nos voisins ? Ces derniers nous sont le plus souvent connus sous leur patronyme. Il n'en n'a pas toujours été ainsi. De nos jours, le prénom ne sert que pour préciser l'identité de la personne, mais le plus souvent nous n'utilisons que son patronyme pour le désigner : "Un tel est passé me voir!"

Il faut cependant remarquer que lorsqu'il s'agit d'une femme, le mot "madame" (ou mademoiselle) précède le patronyme, le prénom n'étant utilisé qu'en cas de familiarité.

Au Moyen Age en Béarn, le prénom (nom de baptême) a semble-t-il prévalu et le nom de sa maison (ostau) ne servait qu'à préciser son identité, identité précaire, puisqu'il pouvait la perdre en quittant cet ostau.

Pour exemple, le censier commandé par Gaston Fébus dès 1365 à Bernard de Duras et achevé en 1385*.

Dans ce registre où on aurait pu se contenter de recenser les maisons (ou foyers), chaque chef d'ostau est désigné par son prénom (suivi du nom de sa maison et parfois de son métier), ce prénom étant son principal "identifiant".

Exception à cette règle, les maisons inoccupées, les maisons nobles et les « crestia ».

Les « crestia », parce que leurs maisons étaient une communauté d'habitations, les maisons nobles probablement parce qu'elles étaient plus particulièrement sujettes à changer de propriétaire ou tout simplement parce que le nom du domaine, de l'abbadie ou de la maison forte suffisait à l'identifier.

Les « crestia » continuèrent longtemps d'être nommés par leur seul prénom.

Les maisons qui abritaient des questaus appartenaient à un "maître" (le vicomte ou un seigneur médiat) ; elles avaient aussi reçu un nom par lequel ces questaus purent s'identifier. Une fois affranchis, ils continuèrent d'habiter "leur" maison et d'en porter le nom.

L'importance du nom de la maison est très forte en Béarn, tout comme sa pérennité, bien que celle-ci tende à disparaître. On trouve encore dans nos communes des maisons qui ont été nommées au 16^e ou 17^e siècle et parfois même bien avant le 14^e siècle. Il arrive même que leurs habitants en portent encore le nom.

En faisant leur inventaire, le projet de ce bulletin est de vous les faire découvrir.

J-Marie Larsen

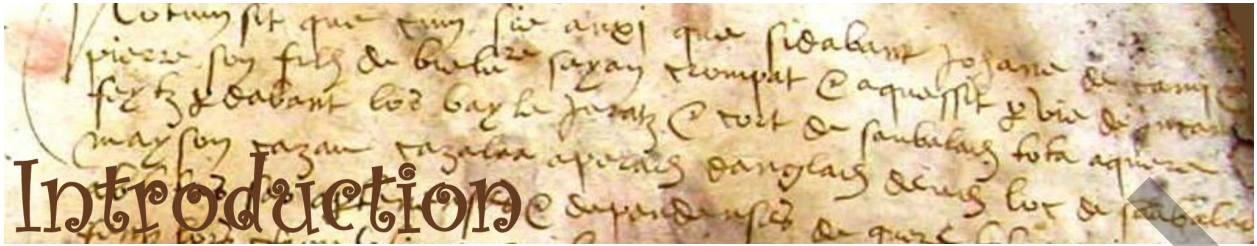
**Le recensement de 1385 concernant notre territoire a été reproduit dans le premier bulletin de la Mémoire du Canton de Lagor en 2004.*

**Le bandeau d'en tête est un extrait de l'acte d'exemption de travaux aux châteaux de Pau et d'Orthez pour ceux qui faisaient partie de la Reculhilde de Vielleségure, signé à Pau le 13 octobre 1375 par Gaston Fébus. (ADPA – E 302)*

Le nom des maisons

Origine et pérennité

L'habitat béarnais



La présence humaine est certifiée sur notre territoire depuis fort longtemps (paléolithique). Cependant, la population d'abord nomade, ne se serait sédentarisée qu'à partir des 5^e et 6^e siècles ; souvent "bousculée" par les diverses invasions dites barbares, elle n'était pas solidement fixée.

Le peuple béarnais est d'ailleurs issu de certains de ces envahisseurs (Celts et Ibères).

La naissance de la vicomté de Béarn et la création d'abbayes ont favorisé la fixation des populations.

Les premiers vicomtes, les Centulle, maîtres d'un vaste territoire sont à l'origine des premières implantations *casalères* : implantations que leurs descendants ont perpétuées et achevées.

En installant sur leurs terres des hommes qui défrichent et cultivent, ils y trouvent des avantages : la valorisation de celles-ci, la sécurisation des chemins les traversant et un revenu certain par le biais de l'impôt (*taille ou queste*).

Si de nos jours on ne distingue plus de différence "d'aristocratie" entre les "Maisons", il n'en n'a pas toujours été ainsi.

Il y a eu en Béarn plusieurs "périodes" d'établissement de maisons et plusieurs formes de contrats. Il y a eu aussi des différences de puissance entre les "commanditaires" de ces contrats.

On peut distinguer : les maisons *casalères* ou celles établies sous forme d'affièvement vicomtal ou même les maisons serves (questaus) de celles, établies par les seigneurs de paroisse pour ceux qui étaient sous leur juridiction (leurs soumis) et qui n'ont pour la plupart vu le jour que très tardivement (16^e ou 17^e).

A partir du 18^e siècle, la population augmente et de nombreuses maisons ont vu le jour de la seule volonté de leur propriétaire.

Il y eut beaucoup plus de maisons à être bâties sur le *casau* à côté de la maison primitive, d'autres sur des terres *casalères* plus éloignées ou sur des terrains achetés, communaux ou autres.

Beaucoup de maisons se sont agrandies : allongement des façades et construction d'un étage.

L'apparition des lois républicaines qui a mis fin aux traditions béarnaises a aussi vu apparaître la dispersion des propriétés *casalères*.



Une seconde maison a été construite sur le casau de Barrère

L'origine des **Maisons**

Les premières installations sont faites par le vicomte sous forme de contrat de dotation assorti de droits et de devoirs.

Une certaine superficie de terre que l'on appellera le **casal** (*casau*) était attribuée à un chef de famille, homme libre¹.

Ce dernier s'engageait à cultiver cette terre (en bon père de famille), d'y bâtir une maison (**ostau**) où il entretiendra "feu vif".

Il doit aussi s'acquitter de diverses taxes (*tailles*) et autres services dus au vicomte ou au seigneur médiat.

La concession est une sorte d'**affièvement**, un bail emphytéotique, sous réserve du paiement du cens et de l'entretien du bien. Le casal, pris sur la terre du seigneur, continue de lui appartenir. Les clauses du contrat non respectées peuvent amener ce dernier à reprendre cette terre (casal) pour l'attribuer à un autre casaler. Dans ce contrat, seul le "bénéficiaire", le nouveau casaler peut changer. On comprend ainsi l'immutabilité du nom donné à cette portion de terre, nommée dès le premier contrat, dès sa création.

Quand un chef de famille devenait "casaler", son identité était précisée par le nom de son casal. Il devenait *Arnaut de mirassou, ou Pes de lavinhe, Joan deu casso ou Berdot d'anglade...*

Il pouvait transmettre à ses descendants son casal, avec le nom qui y était attaché.

C'est donc l'attachement à un casal et à l'ostau qui y avait été créé qui a donné un patronyme à ses habitants.

Avant de recevoir son casal, le chef de famille n'était désigné que par son prénom. Le prénom ou nom de baptême était au Moyen Âge le principal "identifiant" des personnes. L'importance des prénoms se remarque dans les premiers actes et les premiers recensements par exemple : dans le censier de 1385, dans l'acte de fondation de la Reculhide de Vielleségure en 1372 ou dans l'enquête sur les serfs ordonnée par Gaston Fébus.

Dans ces actes, le nom de son ostau suit le prénom de celui dont il est question. Parfois, le nom du métier qu'il exerce suffit à préciser son identité. Ainsi : Monicot, neuler ou Arnauton, faur.

A ceux qui ne possédaient ni terre ni maison, un sobriquet leur était parfois donné, sobriquet qui plus tard a pu servir à désigner l'ostau qu'ils auront acquis ou construit.

Quand par la suite, le casal devenait la propriété d'un autre chef de famille, ce dernier, perdant celui de son origine en prenait le nom². (*Voir dans l'article de Loubieng l'exemple de la maison Casenave*).

De même, en épousant une "héritière" (*daune*) de la maison, le cadet venant s'y installer, en prenait le nom (il était dit "adventice" de la maison) ainsi que ses enfants qui y naissaient.

Cette particularité a duré plusieurs siècles et la "coutume" s'est maintenue malgré les lois nouvelles apportées par l'annexion du Béarn par la France et ensuite par la Révolution française,

Les noms de famille en Béarn ont donc, le plus souvent, pour origine une parcelle de terre bien précise par sa situation dans un village; un peu à la manière des fiefs nobles qui ont donné naissance à des familles reconnues nobles par la possession de ces fiefs.

Le nom de ces premiers **casaus** a perduré durant plusieurs siècles. Mais ceux-ci ayant subi des amputations (ventes de terres), ne subsiste le plus souvent que le nom de l'**ostau** qui y était bâti.

Pour faciliter le recensement, la perception des taxes et pour assurer la sécurité, certains **casaus** furent regroupés, formant des hameaux : les **besiaus**, avec de nouveaux droits (pacage) et de nouveaux devoirs (obligation de clôture). Ces **besiaus** n'avaient pas de plan particulier.

Plus tard, aux 13^e et 14^e siècles, furent créées des villes neuves (bastides et bourgs) dans lesquels des lots de terre furent attribués aux nouveaux habitants (**poblans**) sous forme d'**affièvement**. Chacun de ces lots reçut un nom qui resta attaché à la maison qui y fut bâtie comme aux autres pièces de terre situées hors de bourg et qui faisaient partie de ce lot.

Aux 16^e et 17^e de petits seigneurs de paroisse, autrefois "**domengers**" sont devenus "**seigneurs juridictionnels**". Ils ont établi sur leurs terres de nouveaux habitants (cadets ou autres) en leur attribuant un peu de terre à cultiver et où ils pouvaient construire leur maison en échange d'un "**fief**" annuel³. Ces maisons ont également donné naissance à des "dynasties".

Origine du nom des maisons

Comment ces noms⁴ ont-ils été donnés aux **casaus** et aux **ostaus** ? Et par qui ?

L'ont-ils été dès le contrat de **casal** ou n'ont-ils été nommés qu'après coup pour les besoins du recensement ou de la récolte des tailles⁵ ?

Les noms donnés aux **casaus** servaient avant tout à distinguer les individus propriétaires en tant que "contribuables". Le nom de leur **casal** était donc important, il correspondait en quelque sorte à leur "adresse".

Ces noms pouvaient provenir d'un lieu particulier près duquel la maison se trouvait : un ruisseau (Ozenx, l'Hens, Laà), les fossés, le portail, la rue principale (Baradat, La Hitte, Portau, Carrère...), une colline, une petite côte (Puyade, Capdecoste, Cos, Montcaupt..), la proximité de la fontaine ou d'une culture (Fondevielle, Lafon, Higuieret, Tilhé, Castagnet ...)

C'était parfois une situation particulière dans la **besiau** : Camdessus, Davant, Labaig, Coture, Lalannes, Marque, Laugar, Castera, Latour, Lahitte, Capdevielle, Capdepont, Mirassou, Bouheben

.....

Le nom pouvait aussi être choisi pour son type de construction : Casanave, Casabielh, Lasalle, Bordenabe, Maisonnabe

Le nom était parfois celui du métier exercé par le chef de famille ou de la fonction qu'il occupait : Faur, Haurie, Peirer, Costurer, Tisner, Nauler, Laulher, Moulia, Claverie, Beguer, Beguerie, Tailhure, Capera...

C'était parfois, leur sobriquet : Codegrasse, Crideloup, Testegutte ...)

Bien des noms proviennent de l'origine des nouveaux habitants, du village ou de la maison casalère d'où ils sont issus : d'Arbus, de Balensun, de Luc, de Samadeg,... de Sarrailh, de Rey, de Monaud, de Faurie ...

Quand il arrivait à un cadet de se marier, une petite maison pouvait être construite à côté de la principale, qui était désignée par un diminutif du nom de la maison principale : Casteig : Casteret ; Araban : Arabanet ; Carapasse : Carapassot ; Lapeyre : Lapeyrette.



La pérennité du nom des maisons

Ces noms qui, à l'origine, ont désigné les maisons, ont été conservés dans le temps aussi bien pour les familles dont elles sont issues que pour celles qui sont venues s'y installer.

Non seulement les *ostaus* ont conservé leur nom à travers les siècles, mais aussi les terres qui en dépendaient, proches ou lointaines. (*le casal*)

Le *casal*, principalement dans les bourgs, n'était pas toujours d'un seul tenant. Il pouvait comprendre des parcelles de terre (labourables, prés, châtaigneraies, etc...) plus éloignées. Ces terres portaient le nom du *casal* dont elles faisaient partie et l'ont conservé. Dans les actes de vente qui ont suivi, on les désignait : " *terres des appartenances de la maison*"

Comment expliquer la pérennité des noms des maisons béarnaises ? Pourquoi certains noms se sont-ils perdus ?

Deux spécificités juridiques béarnaises ont contribué à la conservation de l'identité des maisons primitives : le droit d'aînesse et le système de vente de bien "à réméré" (*carta de gracia*).

Par le droit d'aînesse, la maison (et tout le *casal*) demeurait normalement entre les mains de l'aîné, garçon ou fille, mais le chef de famille pouvait désigner pour héritier un autre de ses enfants. Cette pratique qui limitait la dispersion des biens est assurément la cause principale de la pérennité du nom des maisons.

La vente "à réméré" ou à faculté de rachat⁶ permettait au vendeur de racheter, après un certain temps convenu, le bien vendu. Bien des maisons ont ainsi, plusieurs fois, été aliénées pour de nouveau se retrouver entre les mains du vendeur ou de ses descendants.

La plupart des maisons établies dès le Moyen Age, ont conservé leur emplacement. Beaucoup ont été agrandies dès le 16^e siècle. Parfois, la maison primitive a été reconstruite sur une terre de ses dépendances. Mais le nom d'origine en a été conservé. Certaines maisons ont totalement disparu suite à un sinistre ou à leur abandon. Au 18^e et surtout au 19^e siècle, les maisons ont été construites sur l'emplacement de plusieurs maisons primitives en conservant parfois le nom de l'une d'entre elles.

Les chefs de maison

Comme il a été dit plus haut, les familles béarnaises gardent par leur nom un attachement à "l'ostau" primitif, au *casal*, d'origine parfois très lointaine, attachement qui a été maintenu par le droit d'aînesse.

Ce droit impliquait un rite qui s'est conservé même au-delà de l'extinction de cette loi.

L'héritier (ou l'héritière) de la maison en devenant "chef d'ostau" était investi de droits et de devoirs que la coutume avait entérinés. Non seulement il devait "en bon père de famille" gérer ses biens, mais il avait aussi à pourvoir aux besoins de tous ceux qui faisaient partie de la "maison" : cadets frères et sœurs et cadets des générations précédentes ; parfois de domestiques.

Les cadets le plus souvent demeuraient dans la maison où, en échange du gîte et de la nourriture, ils participaient aux travaux.

Cette charge n'a pas toujours été facile. Dans les familles très nombreuses des 18^e et 19^e siècles, beaucoup de cadets s'exilèrent.

Les chefs de *bonne maison* pouvaient assurer la liberté de choix pour les cadets et doter les cadettes. C'est ce que l'on peut découvrir dans les contrats de mariage et surtout dans les testaments. (*voir le testament de Jean de Capdecoste d'Ozenx*)



L'habitat

Si l'on y trouve encore quelques maisons plus anciennes, celles des 18^e et 19^e siècles sont les plus nombreuses dans nos villages. Elles leur confèrent une identité particulière. Le charme et l'originalité de nos villages béarnais sont dus principalement à ces maisons.

Par leur architecture, leur volume, les matériaux utilisés, les maisons béarnaises sont typiques.

Elles ont pourtant évolué depuis leur apparition au Moyen Age.

Evolution de l'habitat

Les premiers *ostaus* étaient de petites dimensions (déterminées par la longueur des poutres employées) et ne comprenaient qu'une seule pièce. Ils ne possédaient pas de cheminée ; un trou, dans l'angle de la toiture, laissait passer la fumée du feu que les habitants se devaient d'entretenir "vif". Ils étaient construits de bois et de terre (torchis) et recouverts de paille (chaume).

Le bois et la terre n'étaient pas les matériaux réservés aux seuls manants et autres *casalers* ; chevaliers, *domengers* ou abbés laïcs ont longtemps conservé leur maison de bois. La construction de pierre plus coûteuse, réservée au vicomte et à quelques hauts seigneurs était aussi considérée comme un privilège, privilège qui fut peu à peu accordé aux nouveaux habitants (*poblans*) des villes neuves.

Vers la fin du 14^e siècle, si la pierre commence à être utilisée pour les nouvelles constructions, le torchis, mélange d'herbes séchées et de terre, soutenu par des lattis de bois, est encore largement utilisé, même pour les murs extérieurs. La maison ne comprend encore qu'une seule pièce. La façade présente une porte et une fenêtre, et une cheminée prise dans le pignon opposé à la porte.

On a continué de couvrir les maisons de chaume et parfois de bois (bardeaux). Les sols étaient en terre battue. Les dimensions des maisons avaient peu évolué. Une seconde pièce avait parfois été ajoutée en appentis, et le grenier ou *soulé* servait de lieu de réserve. Les premières cheminées sont construites de "briques" d'argile pressée naturellement (la *touste* ou *tousque*) que l'on trouve couramment dans le lit des ruisseaux dans notre région

.Dès le 15^e siècle, on voit les maisons s'agrandir, par la construction d'un étage et parfois d'une pièce sur le côté. La pierre est davantage utilisée : pierre cassée ou moellons pour les murs, très rarement de

13 Juillet 1340

Gaston Comte II de FOIX donne la permission à Pierre seigneur de l'abbadie de LAA de bâtir sa maison de pierre et faire les fortifications qu'il voudrait.

(B 672 - fol 41 et 88)



Pierre taillée. Des briques de grandes dimensions "barrou" font leur apparition. Mais le bois est encore largement présent dans la construction pour les linteaux, les lattis des murs de cloisons et pour la couverture, sous forme de bardeaux.

Dès la fin du 16^e siècle, certaines maisons sont construites ou reconstruites selon les critères du moment pour les familles les plus aisées (fenêtres à meneaux, linteau daté et personnalisé, galerie sur laquelle s'ouvrent les chambres). Les maisons sont plus grandes, elles sont construites en pierre ; encore pierres cassées ou cailloux pour les murs et pierres taillées pour les linteaux et encadrements. Le toit est le plus souvent couvert de bardeaux de bois ou de tuiles que l'on commence à fabriquer dans presque chaque village, l'argile ne manquant pas dans ce pays. Les galets font leur apparition dans la construction. Montés en "feuille de fougère", dans un souci technique de solidité, ils donnent un aspect harmonieux aux bâtiments. Ils sont d'abord utilisés pour les murs des granges ou de clôture.



Murs en cailloux - Linteau de porte en pierre taillée (16e- 17e)
Galerie qui mène au grenier et aux chambres de l'étage. Le linteau cintré de la fenêtre date du 19e siècle.
Un four à pain devait se trouver à gauche de la porte. Son ouverture a été comblée par de grosses pierres.



C'est dès le 18^e siècle que l'aspect et les dimensions des maisons ont le plus évolué. Nos villages n'abritent pas que d'humbles laboureurs. La bourgeoisie, la noblesse et les marchands y sont aussi représentés ; ils désirent une maison selon leur rang social. Les familles, plus importantes, nécessitent plus d'espace. D'autre part, les techniques ont évolué, l'usage de la chaux hydraulique assure un mortier plus solide. La pierre est privilégiée pour la construction des murs porteurs, mais toujours peu de pierre taillée, inutile car les murs seront toujours crépis. Toutefois, on utilise pour les linteaux et les angles (cornières) des pierres taillées qui restent le plus souvent apparentes.

Les toitures sont maintenant en tuiles, rarement en ardoises, trop coûteuses dans notre région.

Dès le 18^e siècle, les maisons sont construites (ou reconstruites) selon un plan classique : large façade symétrique, avec la porte au centre et plusieurs fenêtres de part et d'autre. Elles ont un étage et des combles où lucarnes (ou chiens-assis) correspondent aux fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage. L'intérieur comporte un large couloir qui distribue les pièces de part et d'autre.



La maison a subi plusieurs agrandissements rendus visibles par le décrépiage des murs. La souche de la cheminée témoigne de l'ancienneté de la maison. - Symétrie des ouvertures et grange accolée en équerre.

Au 19^e siècle, l'aspect des maisons a peu évolué par rapport au siècle précédent. Quelques détails apparaissent pourtant, par exemple les linteaux des portes et fenêtres en forme d'arc, les souches des cheminées, parfois construites en briques, paraissent moins massives (sauf lorsque la maison nouvelle a été construite sur la base de l'ancienne).

Les rénovations actuelles qui privilégient les façades en pierres apparentes mettent en évidence les stades successifs de l'état de la



maison : souche de l'ancienne cheminée plus importante et sa place par rapport à la porte, et au pignon, linteaux différents pour les fenêtres ajoutées : les fenêtres du bas ont des linteaux droits, parfois grossièrement taillés (parfois même en bois) alors que ceux de l'aile nouvelle et de l'étage sont en pierre.

Certains "rafraîchissements" ayant été faits avec des éléments récupérés (linteaux datés, encadrements de fenêtre à meneaux), il est parfois difficile de dater ces restaurations.

Les caractéristiques propres à l'habitat béarnais

Les proportions des maisons béarnaises, quelles que soient leurs époques, sont harmonieuses : des petites maisons du Moyen Age à pièce unique et à un seul niveau aux grosses maisons "bourgeoises" des 18^e et 19^e siècles.

L'exposition de la maison suit aussi des règles propres à la région. Pour éviter les vents du nord ou de l'ouest, amenant le froid ou la pluie, les façades sont, dans la mesure du possible, orientées vers l'est ou le sud. Certaines rues ne présentent que les pignons des maisons.

Certaines maisons (fermes) forment avec les bâtiments annexes une cour intérieure. Le côté exposé à l'est, comporte souvent une galerie à l'étage, sur laquelle s'ouvrent le grenier et parfois des chambres.



Les cheminées, dès leur apparition, ont été construites contre l'un des murs de pignon pour plus de solidité. Les plus anciennes ont des souches importantes.

La position de la cheminée et l'importance de sa souche permettent d'identifier son ancienneté et celle de la maison.

En cas d'élargissement de la maison primitive, l'emplacement de la cheminée, de la porte et de la fenêtre d'origine est souvent

conservé. De sa position initiale en pignon, la cheminée se retrouve parfois au centre.

Les toitures très pentues sont une particularité des maisons béarnaises (pente supérieure à 50%). L'utilisation de chaume ou de bardeaux, matériaux sensibles à l'humidité, avait nécessité cette forte pente. Les tuiles *picon* ont remplacé les bardeaux. C'est alors que les charpentiers ont





La tuile "picon", plate et rectangulaire était parfois arrondie dans sa partie inférieure.

Les tuiles creuses "cahal" ont été utilisées pour couvrir les faîtes et les arêtes des toits.

ajouté une pièce de bois, le coyau, au bas des chevrons de la charpente, permettant de couder la toiture. Construit dans un souci pratique, l'éloignement de l'eau des murs, le coyau donne un cachet particulier aux toitures béarnaises.

Les toitures béarnaises sont le plus souvent à quatre pans. Mais, parfois, quand la maison est bâtie perpendiculairement à la rue, le pignon ne reçoit qu'un demi pan ou un quart de pan : la croupe ou le quart de croupe.

La croupe se retrouve aussi souvent sur les pignons de granges. Les ouvertures qui se trouvent sous ces pans coupés permettaient l'aération des greniers où était entassé le foin.

De nombreuses maisons des 18^e et 19^e siècles, possèdent une corniche dite "génoise" faite de tuiles creuses et de briques harmonieusement assemblées. Outre son aspect décoratif, ce "chaînage" protégeait aussi le haut du mur des infiltrations d'humidité. Ces corniches étaient la fierté des propriétaires dont la prospérité pouvait se mesurer au nombre de rangs de ces assemblages.



Les bâtiments annexes

Fours à pain, étables, volières, granges, tout comme les murs et les portails qui clôturent les fermes, possèdent aussi un caractère propre à notre région.

Le four à pain

Le four à pain est bâti à l'extérieur, accolé à la maison, sur une façade ou un pignon et en aplomb de la cheminée de la maison. Les moellons de sa voûte arrondie sont crépis et parfois protégés des intempéries par un toit.

Le four s'ouvre sous le manteau de la cheminée et le décor de sa porte en fonte a fait et fait encore la fierté de son propriétaire.



Les granges

Le livre terrier de Vielleségure de 1675, ne recense que 5 possesseurs de granges, dont le seigneur de Vianne qui en déclare plusieurs. Son voisin de la maison Tristan qui en déclare aussi plusieurs, était peut-être déjà le "fermier" de la dîme paroissiale.

Il existait peu de granges avant le 17^e siècle. Les récoltes des particuliers étant modestes, le grenier au-dessus de la maison suffisait pour les mettre à l'abri. Seuls quelques rares et riches propriétaires ou certains seigneurs qui avaient à engranger les dîmes qu'ils percevaient de leurs métayers, en possédaient une.

Ce n'est qu'après la chute de l'Ancien Régime, fin du 18^e et début du 19^e siècle, que de nombreuses granges ont été construites dans les villages. Beaucoup d'entre elles ont été bâties dans le prolongement ou en équerre de la maison ; leurs murs sont de moellons régulièrement assemblés ou de galets, parfois montés en "arête de poisson" ou en "feuille de fougère". Ils sont rarement crépis.

Les granges possèdent une ou plusieurs portes cochères aux lourds battants et dont l'arche en pierre possède souvent un cartouche gravé portant date de construction et parfois les initiales du propriétaire.

Certaines portes de granges ont pour arche une poutre de bois qui a été travaillée et formée parfois pendant de longs mois pour obtenir cette forme.

Le bas de la grange servait d'étable pour le gros bétail. Le grenier était réservé aux récoltes. Celles-ci étaient rentrées de l'intérieur par une trappe pratiquée dans le plancher, ou de l'extérieur par une ouverture située au-dessus de la porte.

Des ouvertures permettaient la ventilation des greniers destinés aux récoltes : "buau" en pignon et lucarnes sur la pente de la toiture.



C'est un linteau en bois qui surmonte la porte de cette grange ancienne



Par une large ouverture sur leur pignon et une rampe de terre, certains greniers sont directement accessibles aux attelages.

Nombre de ces granges sont encore utilisées de nos jours. Mais les exploitations se sont agrandies et l'utilisation de tracteurs et de remorques de plus en plus importantes, ont nécessité des aménagements : agrandissement, exhaussement des murs et élargissement des porches.

Les volières ou *pouralhères*

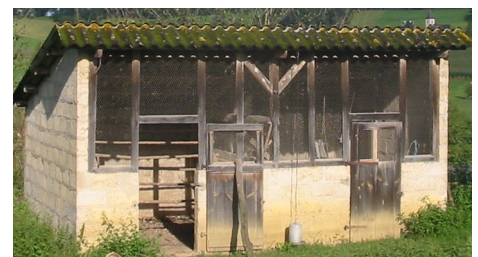
L'élevage de porcs et de volailles s'est pratiqué de tous temps en Béarn.

Les *pouralhères*, petits bâtiments très particuliers que l'on trouve encore dans de nombreuses cours de ferme ont été bâtis au 18^e ou 19^e siècle.



Longues et peu profondes, la plupart des *pouralhères* possèdent une toiture à deux pans inégaux, l'un court sur le devant et un plus long en arrière.

Orientées vers le sud ou l'est ; parfois accolées aux maisons ou autres bâtiments, ces *pouralhères* sont le plus souvent isolées. Le bas du bâtiment est composé de loges pour les porcs. Le dessus sert de volières pour les poules, il est fermé par des lattis croisés (souvent remplacés par du grillage de nos jours).



Les puits Les puits ont d'abord été collectifs. Ils servaient à tout un quartier. Les puits particuliers d'origine plus récente ont souvent été transformés et remplacé par une pompe. Bien qu'ils ne soient plus beaucoup utilisés de nos jours, certains villages les ont conservé et les entretiennent.



Les murs de clôtures

Probablement par souci de sécurité, la ferme et parfois les champs en bordure de route, étaient ceints de murs : murets de pierres sèches pour les champs et murs plus hauts pour les cours de ferme. Les murs pouvaient être faits de moellons montés au mortier de chaux et crépis. Leur sommet était arrondi pour faciliter l'écoulement de la pluie. Certains murs ont été construits de galets du gave montés en épi (*feuille de fougère ou arête de poisson*).



Les porches

Les porches, souvent imposants, venant clore les cours de ferme témoignaient de la prospérité du propriétaire.

Pour soutenir les lourdes portes de bois, les porches ont été construits en pierre taillée comprenant piliers et linteau en forme d'arc parfois surmontés d'une toiture à deux ou

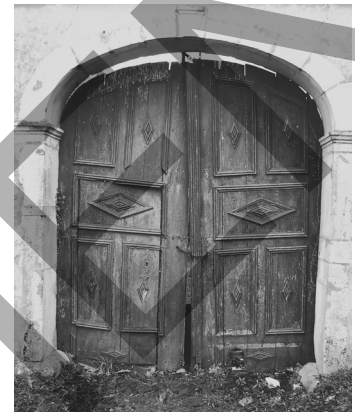


quatre pans. Certaines de ces toitures comprennent même un pigeonnier.

Il arrive souvent qu'une petite porte ait été percée dans le mur pour un passage piétonnier

Les portes des granges et des porches d'entrée étaient faites de châtaignier ou de chêne.

Aux 19^e et 20^e siècles, les porches élargis ne sont plus surmontés par une arche, mais encadrés par des montants de pierre taillée, souvent ornés de boules ou de vases. Les portails sont en fer forgé. Leur partie inférieure pleine est décorée de motifs de fonte.



Jeanne-Marie Larsen

¹ Le contrat qui liera le questau à son "Manse" est semblable, sauf que celui-ci est attaché à son maître et n'a pas la possibilité d'aliéner la maison ni la terre sur laquelle il vit. Si ses descendants lui succèdent dans la maison, ce n'est que de la volonté de son maître.

² Il est probable que le nom de famille "Crestiaa" ne dénonce pas une origine cagote, mais provienne de l'achat par ses ancêtres d'une maison ayant appartenu à l'origine à un crestia.

³ On appelle fief, la redevance dont devait s'acquitter chaque chef de maison pour son ostau ou pour les terres qui se trouvaient sous la juridiction de ce seigneur. Le fief s'acquittait en monnaie (sous morlaas) et parfois également en nature, quartal d'avoine et poules

⁴ Dans un essai intitulé "La personne et le lieu dans les Pyrénées occidentales" et à propos du recensement de 1385, B. Cursente émet un doute : " Dans quelle mesure les noms couchés par écrit par les enquêteurs sont-ils des noms déjà intériorisés par les habitants ou bien des noms donnés par les voisins qui s'imposeront de l'extérieur ?"

⁵ Toutes les tailles, dîmes et autres prélèvements étaient à l'origine prélevés en nature et, quand il s'agissait de monnaie, les gardes venaient à domicile pour les lever.

⁶ Dans le contrat de vente à réméré, la durée de l'aliénation était fixée. Le nombre d'années pouvait parfois atteindre cent ans. On vendait à réméré, non seulement des biens immobiliers, mais il était courant de vendre une récolte ou un cheptel pour une durée déterminée. Cet expédient pouvait permettre une facilité de trésorerie quand il y avait nécessité (dot ou tournadot tout particulièrement)